



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

>> Diagnostic et enjeux du PLUi

Réunion publique

29 Mai 2018

Cadrage du territoire et de la démarche d'élaboration du PLUi

Le rôle du plan local d'urbanisme

Le PLUi met en œuvre les objectifs définis aux échelons territoriaux et dans les documents de valeur supérieure, définis à l'échelle de la 3CLG, de la Région ou de l'Etat.

➤ Orienter et articuler :

Le PLUi exprime les orientations retenues par la Communauté de Communes en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement.

Il articule les différents outils permettant la traduction concrète de ces orientations, en matière de droit des sols, d'actions pour l'habitat, d'interventions économiques et sociales, d'aménagements d'infrastructures et d'équipements, ...

➤ Programmer et préparer :

Le PLUi intègre les projets opérationnels portés par la Communauté de Communes et les autres acteurs publics ou privés, en cohérence avec les orientations générales définies dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

➤ Evaluer et suivre :

Le PLUi identifie les incidences prévisibles des choix d'aménagement et de développement sur le cadre de vie de la Communauté de Communes. Il définit également les modalités de suivi dans le temps des évolutions territoriales, pouvant justifier d'ajustements ultérieurs du document.

Le contenu du plan local d'urbanisme

Pièces de référence, qui analysent les enjeux du territoire, présentent les objectifs retenus et expliquent les choix opérés dans le PLUi.

Le PADD exprime les orientations générales retenues du projet en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'équipement, de préservation des paysages, de protection des espaces naturels et agricoles.

1. Rapport de Présentation

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Pièces prescriptives, avec lesquelles les projets doivent être conformes (Règlement et Document graphique) ou bien compatibles (Orientations d'Aménagement et de Programmation - OAP).

3. Règlement

4. Documents Graphiques (zonage)

5. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Pièces d'information et de recueil des dispositions relevant d'éléments extérieurs au PLUi, notamment les Servitudes d'Utilité Publique, les droits de préemptions, les réseaux ...

6. Annexes servitudes de valeur supérieure

6. Annexes Techniques, notamment les réseaux AEP, EU, EP...

Un PLUi encadré par des normes réglementaires et des documents supérieurs

Les exigences portées sur le contenu des PLUi ont été renforcées par plusieurs textes de lois depuis 2010 (loi Grenelle-Environnement, loi ALUR, ...)

Les PLUi doivent assurer "le bon équilibre" entre :

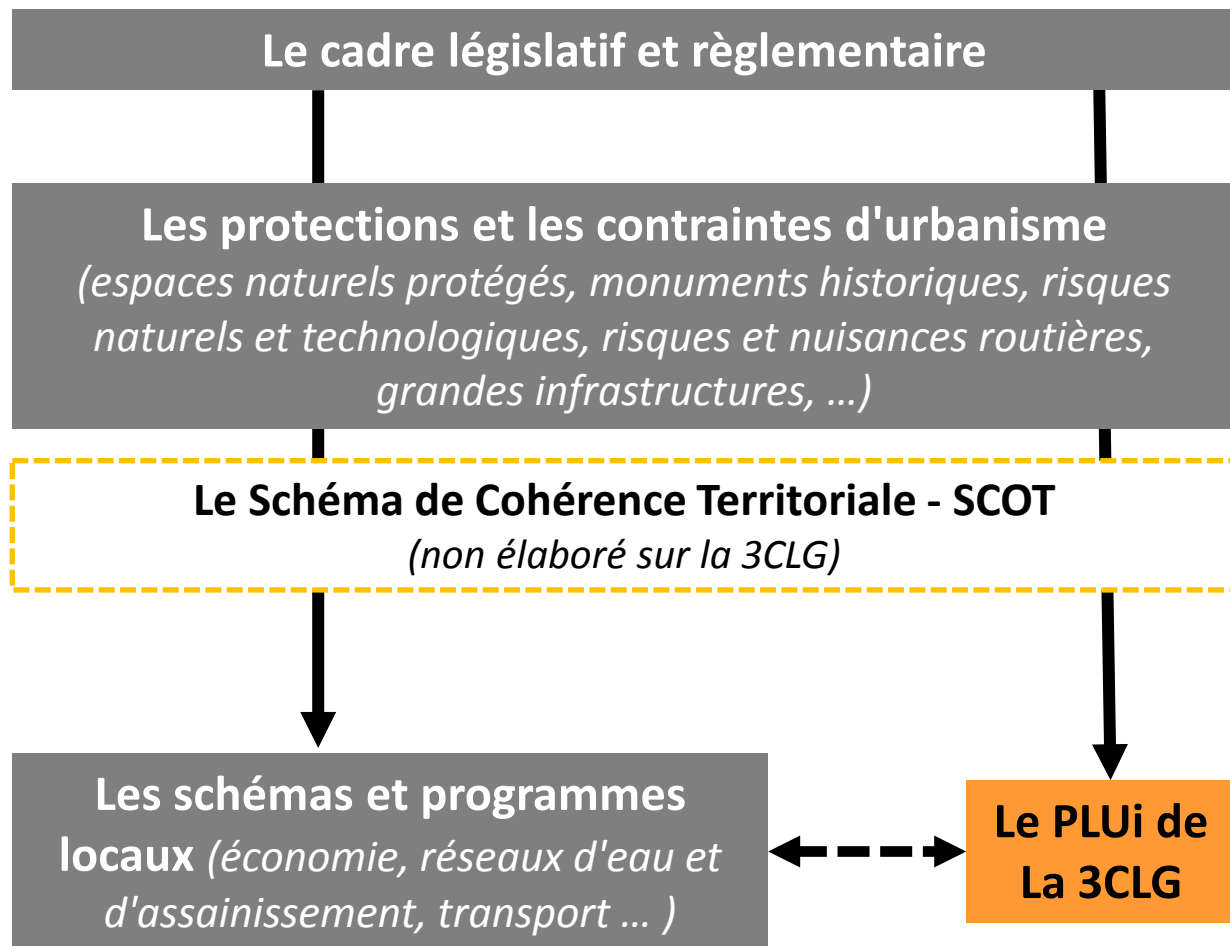
- des objectifs de développement du territoire,
- des objectifs de durabilité et de qualité environnementale.

- *Répondre aux besoins diversifiés d'habitat*
- *Satisfaire aux besoins économiques et d'équipements*
- *Prévenir et limiter les facteurs de risques et de nuisances*
- *Sauvegarder les patrimoines urbains, naturels, paysagers*

- *Modérer les consommations d'espaces agricoles, naturels et forestiers,*
- *Favoriser la densification des espaces déjà urbanisés,*
- *Préserver la biodiversité et les continuités écologiques (trames vertes et bleues),*
- *Préserver les ressources naturelles et contribuer à la réduction des consommations d'énergies*

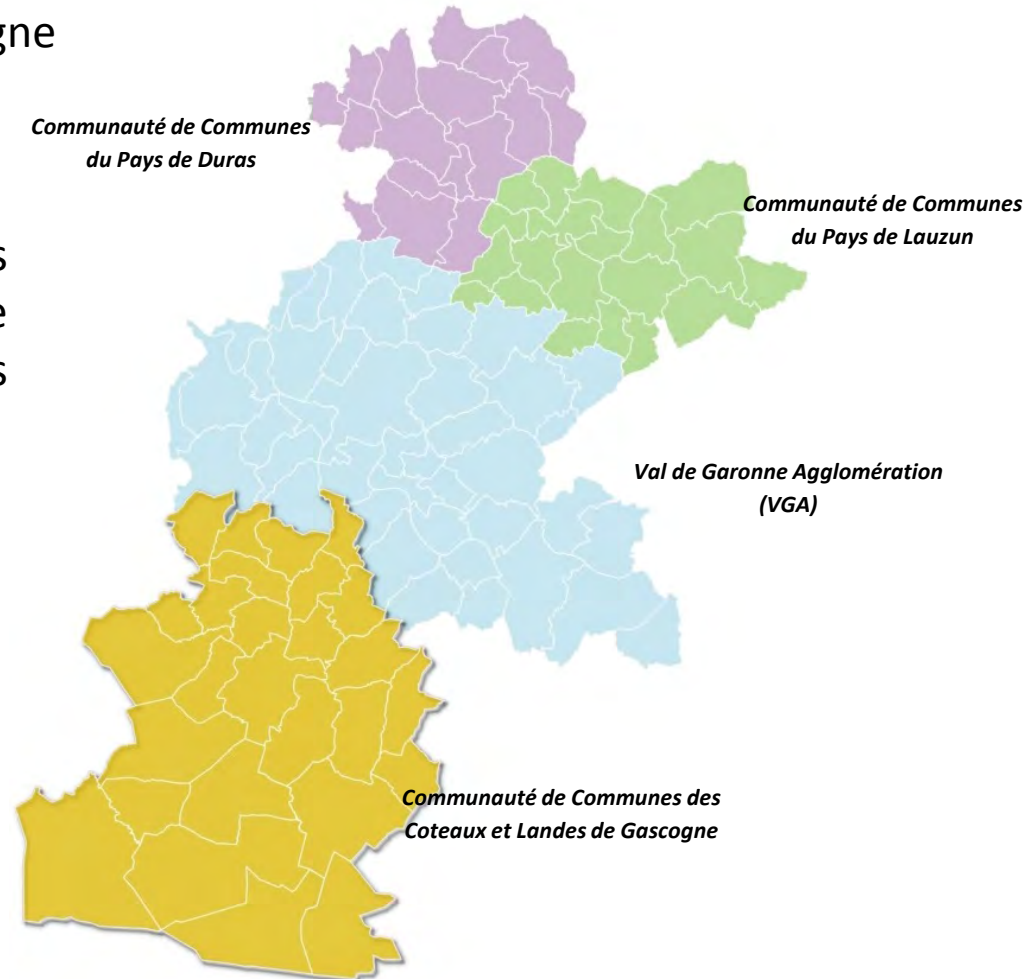
Un PLUi encadré par des normes réglementaires et des documents supérieurs

- Le PLUi doit prendre en compte les documents de valeur supérieure (textes, grands schémas, périmètres).
- En l'absence de SCOT, le PLUi doit être directement conforme à ces documents de valeur supérieure.
- Le PLUi doit être cohérent avec les schémas et programmes locaux, notamment ceux portés au niveau intercommunal.



Organisation institutionnelle

- Une Communauté de Communes regroupant **27 communes et 12.791 habitants** au 1^{er} janvier 2015, au sud-ouest du département du Lot-et-Garonne, à proximité des Landes et de la Gironde
- **Une Communauté de Communes active au sein d'un territoire plus vaste :**
Le Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne
- **Un projet de SCOT élargi** à l'échelle des 3 Communautés de Val de Garonne Agglomération, des Coteaux et Landes de Gascogne et du Pays de Lauzun



Structuration du territoire

- Un territoire organisé sur 2 unités agro-paysagères, **vallée/coteaux de Garonne et plateau landais ...** doté d'un **centre urbain, Casteljaloux**, et de deux **pôles relais, Bouglon et Houeillès**

4 supports principaux pour les enjeux et les orientations de projet :

Les réseaux structurants

- ▬ l'A62 et ses échangeurs
- ▬ l'axe de la RD933
- Les liaisons intercommunales
- ▬▬ la Voie Verte

Les typologies communales

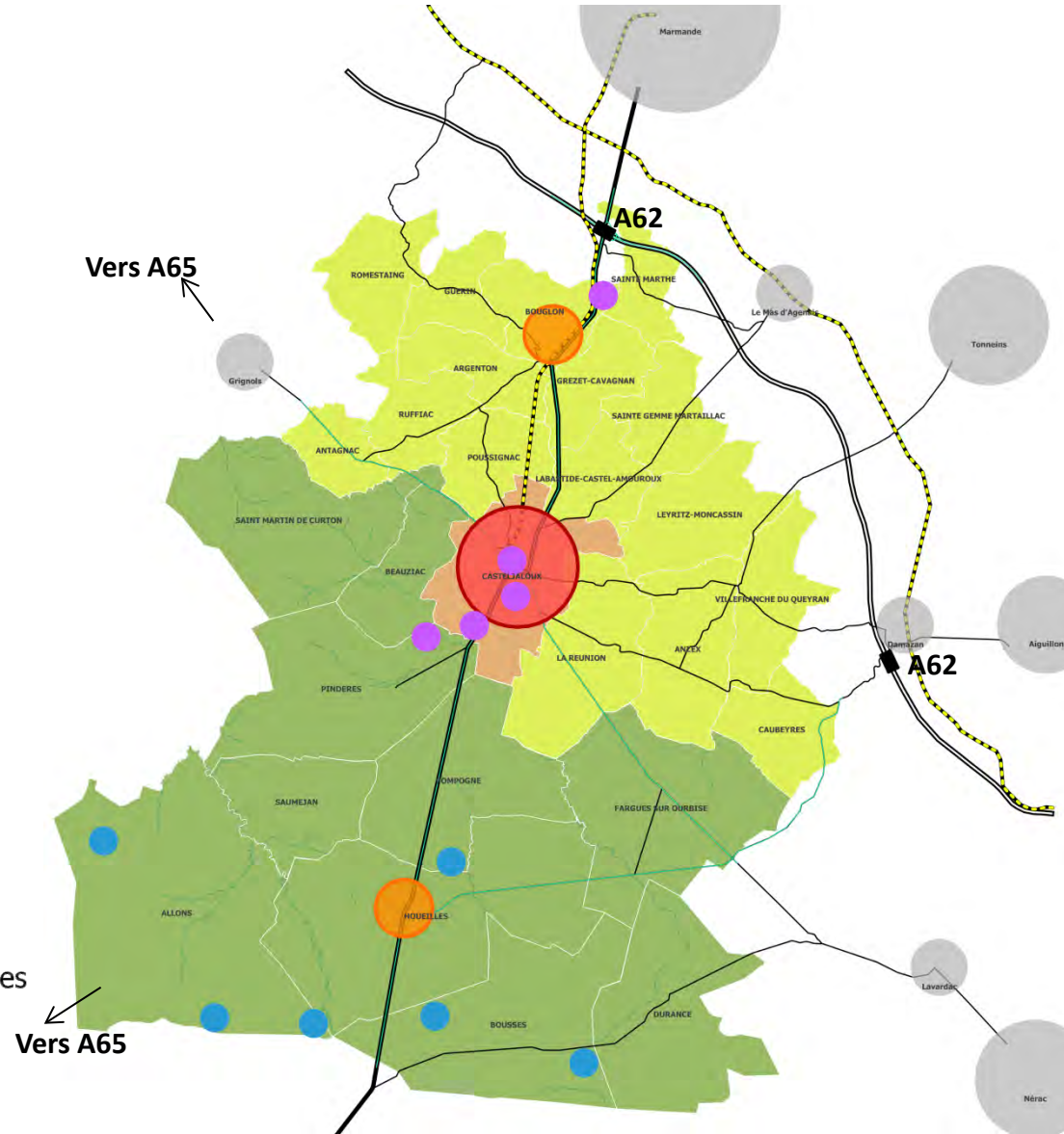
- Centre urbain
- Communes agro-forestières
- Communes forestières

Les polarités de villes et de bourgs





- Polarité principale (Casteljaloux)
- Polarités secondaires (Houeillès, Bouglon)
- Polarités extérieures

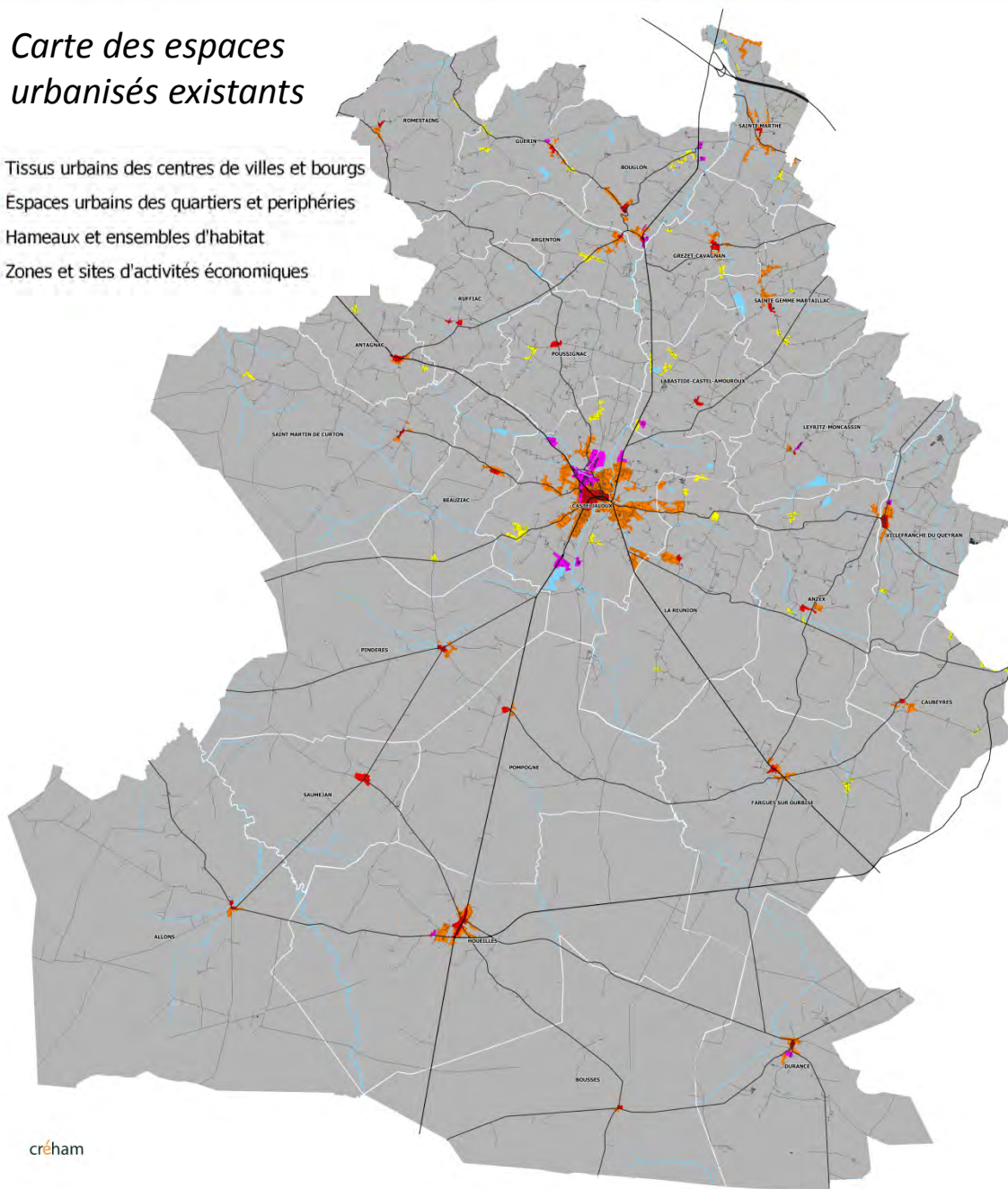
Les Pôles économiques existants ou en projet

- Principaux sites industriels, commerciaux, touristiques
- Principaux parcs photovoltaïques



Carte des espaces urbanisés existants

-  Tissus urbains des centres de villes et bourgs
-  Espaces urbains des quartiers et périphéries
-  Hameaux et ensembles d'habitat
-  Zones et sites d'activités économiques



➤ Des espaces urbanisés :

- Concentrés principalement sur "l'agglomération" de Casteljaloux en termes de continuité et de densité,
- Sur la période récente, se développant principalement pour de l'habitat et sur les communes du Nord et de l'Est du territoire,
- Globalement peu étendus et peu distribués sur la majeure partie des communes Sud et Ouest.

Evolutions démographiques et habitat

Evolutions démographiques et habitat

- **12.791 habitants en 2015**
- Une population qui connaît une **croissance démographique relativement importante depuis 1999**, après une longue période de déclin démographique entre 1968 et 1999.
- Une structure par âge de la population qui présente les caractéristiques d'un **vieillissement de la population**. 35,6% de la population intercommunale a plus de 60 ans.
- Une part de familles avec enfants qui diminue, parallèlement à l'augmentation de ménages d'une seule personne.
- Une **taille moyenne des ménages de 2,1 personnes/ménage qui ne cesse de diminuer depuis 1968**.
Des tendances démographiques à mettre en parallèle avec l'analyse du parc de logements afin de définir une stratégie cohérente et de permettre une production d'habitat adaptée aux besoins du territoire.
- Un **parc de logements composé majoritairement de propriétaires-occupants en maisons individuelles**, et de grands logements de type 4 et plus dans 75% des cas.
- Un **parc de logements très ancien** avec près de 40% des logements construits avant 1946, dont 30% avant 1919.
- Un **parc vacant qui continue de croître** malgré les dispositifs mis en place (OPAH Energie et PIG Habiter ++). Une **problématique particulièrement aigue sur Casteljalous** (près de 16 % de logements vacants selon l'INSEE) et dans une moindre mesure les autres centres anciens.
- Un **parc privé potentiellement indigne encore important** (586 logements en 2013, soit près de 11% du parc de résidences principales privées) bien qu'en diminution depuis 2005.
- Une **offre locative peu développée à l'échelle du territoire** qui ne permet pas de répondre à la demande sur certaines communes

Evolutions démographiques et habitat

- Un **parc public concentré sur Casteljaloux et constitué principalement d'ensembles collectifs anciens ; des petits programmes récents sur les communes rurales adaptés à la demande locale**
- **Une pression relativement faible sur le parc public** avec 83 demandes en instance au 31/12/15 mais une occupation qui se maintient avec un **taux de vacance faible**
- **Des besoins potentiels** à prendre en compte si l'on considère que 80,5% des locataires du parc privé sont éligibles au parc social, et 23% des demandes en LLS émanent de locataires du parc privé

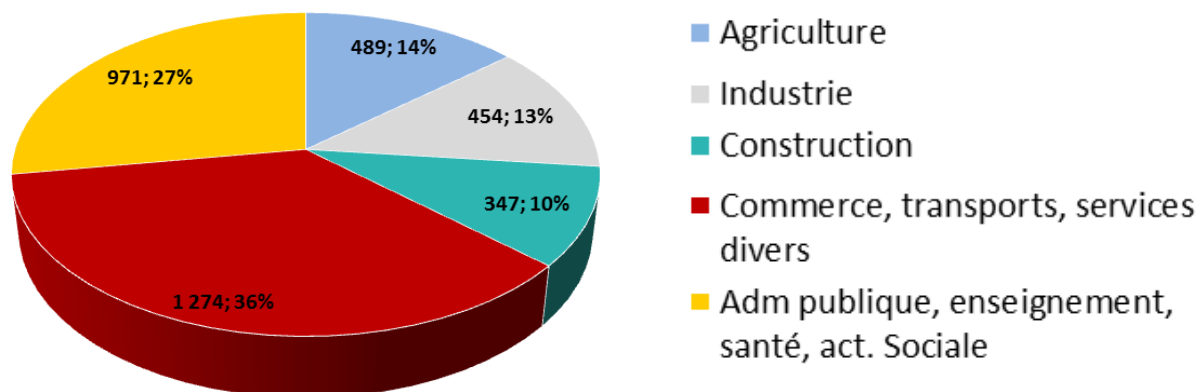
Des enjeux forts sur :

- **La réhabilitation voire la reconquête du parc bâti vacant, vétuste et/ou indigne**, pour contribuer au développement et à l'adaptation du parc aux besoins en logements sur le territoire.
- Plus largement, le **réinvestissement sur les centres de ville et bourgs**, pour favoriser un retour des habitants sur le parc ancien délaissé et contribuer au maintien des commerces, services et équipements de proximité.
- **L'anticipation des besoins en logements** générés par la création de 300 emplois dans le cadre du projet "Center Parcs".
- **L'anticipation des besoins en logements** générés par la création de 250 emplois dans le cadre du projet de parcs photovoltaïques.
- **Les réponses aux besoins spécifiques en logements adaptés**, principalement en direction des personnes âgées (accompagnement et anticipation du vieillissement)

Le développement économique et le commerce

- **Vu globalement, un territoire intercommunal qui constitue un pôle d'emplois "rural" et de niveau "local" :**
 - dépendance aux pôles d'emplois environnants (indice de concentration d'emplois = 78 / 100),
 - augmentation 3x plus importante des actifs résidents que des emplois locaux sur 5 ans.
 - poids important des activités sylvicoles/agricoles, et forte régression de l'emploi industriel.
- **3 ensembles aux situations socioéconomiques contrastées :**
 - Le secteur de Casteljaloux, pôle "concentrateur" des emplois (60%), des sites économiques aménagés, de l'offre commerciale, des principaux sites touristiques et de loisirs,
 - Le nord-est du territoire, tourné vers la vallée de la Garonne et les pôles d'emplois extérieurs,
 - L'espace sud forestier, avec des spécificités économiques (filières sylviculture, bois, tourisme, énergie ...) mais affecté par une régression de l'emploi et des actifs occupés.

Répartition des emplois par secteur d'activités sur la CdC 3CLG (INSEE)



- **Un vaste ensemble de zones économiques en façade Ouest de la ville de Casteljaloux : site de Steico, zone industrielle, parcs d'activités de Belloc et Bacoue :**
 - des disponibilités foncières ou en renouvellement évaluées à une 10^{aine} d'hectares environ,
 - un potentiel d'extension nord de Belloc sur environ 16 ha identifié au PLU communal.
- **Une zone économique diversifiée "en devenir" à Bouglon :**
 - localisation économiquement porteuse à proximité de la RD933, de l'échangeur A62, du pôle départemental de Samazan,
 - un potentiel de développement sur une 20^{aine} d'hectares identifié de longue date.
- **Par ailleurs, des sites industriels / bois / d'artisanats distribués sur les autres communes (Durance, Fargues-sur-Ourbise, Ruffiac, Leyritz-Moncassin ...) et le plus souvent limité à une seule implantation.**
- **4 sites de carrières actuellement en exploitation sur le territoire (120 ha au total sur Durance et Fargues-sur-Ourbise) ... avec un potentiel de ressources important notamment en sables industriels.**



- **Casteljaloux constitue l'un des 3 principaux pôles commerciaux du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne** : une offre relativement étendue et diversifiée (dont 4 GMS) ... qui représente plus de 80 % de l'offre commerciale de détail sur la Communauté de communes.
- **Une présence commerciale de proximité aujourd'hui inexistante ou quasi-absente sur une large part du territoire** (17 communes sans commerces), en partie compensée par le commerce itinérant (tournées ou marchés).
- **Des sites commerciaux secondaires "relais" situés à l'extérieur du territoire (Le Mas d'Agenais, Damazan, Aiguillon, Lavardac ...), et dans une moindre mesure à Houeillès et Bouglon/Le Clavier.**
- **Des enjeux territoriaux importants en matière d'activités commerciales :**
 - l'évolution de l'offre sur Casteljaloux et son positionnement à l'échelle supracommunale,
 - la capacité du territoire à maintenir et à développer une offre de proximité à l'échelle de "bassins de vie" (problème des distances et des très faibles densités de population, notamment en partie sud),
 - Articulations avec les enjeux de requalification, d'animation, d'attractivité résidentielle des bourgs.




Point sur les implantations et projets photovoltaïques

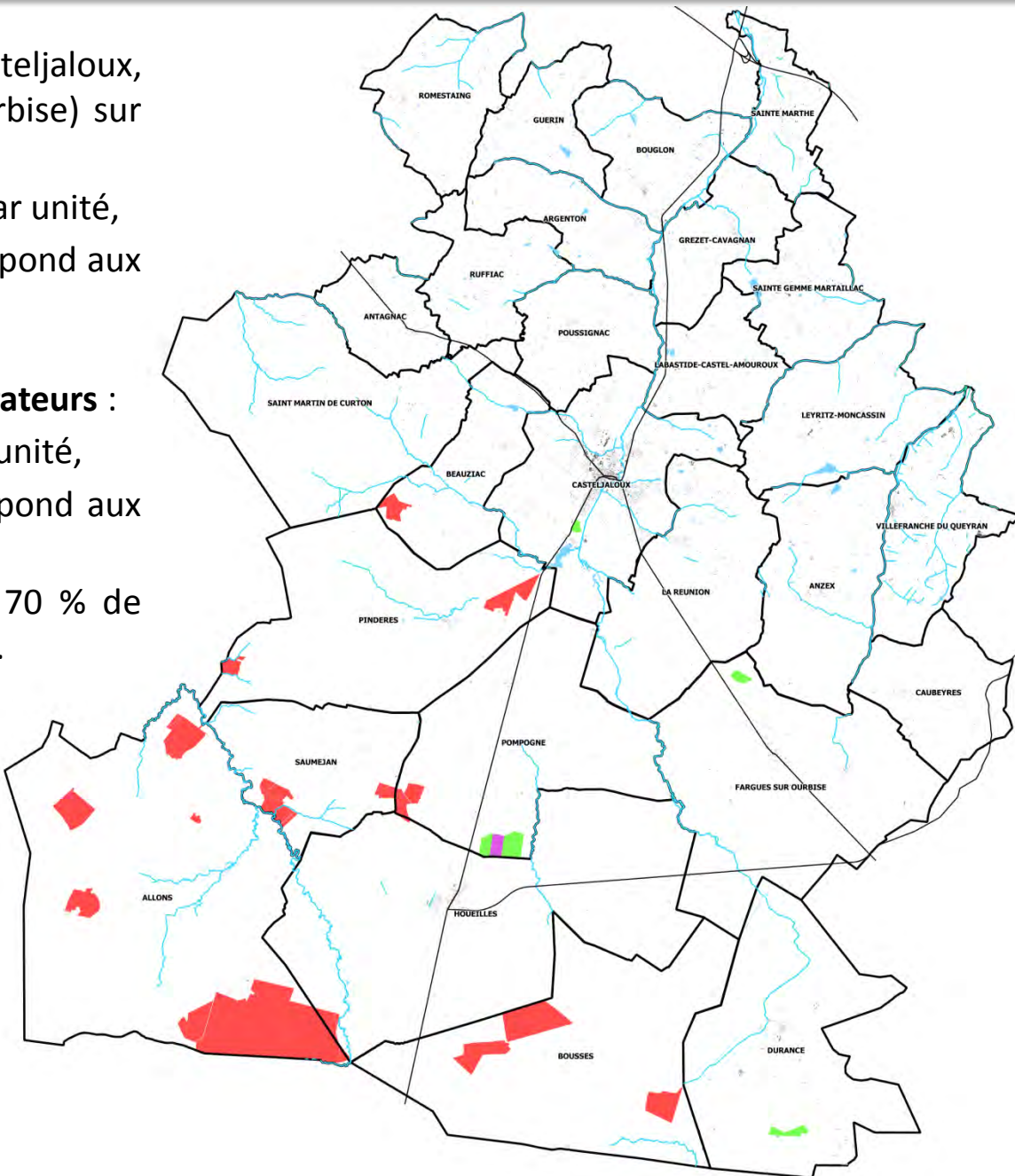
❑ **4 parcs en fonctionnement** (Casteljaloux, Pompogne, Durance, Fargues-sur-Ourbise) sur 113 ha :

- des installations sur 7 ha à 70 ha par unité,
- une production d'électricité correspond aux besoins de 52.000 habitants.

❑ **14 projets recensés portés par 6 opérateurs** :

- des projets sur 25 ha à 350 ha par unité,
- une production potentielle correspond aux besoins de 700.000 habitants,
- 1700 ha concernés, constitués à 70 % de terres agricoles et à 30 % de forêts.

-  Parc photovoltaïque existant (113 ha)
-  Extension de parc photovoltaïque existant (25 ha)
-  Parc photovoltaïque en projet selon recensement d'avril 2018 (1700 ha)

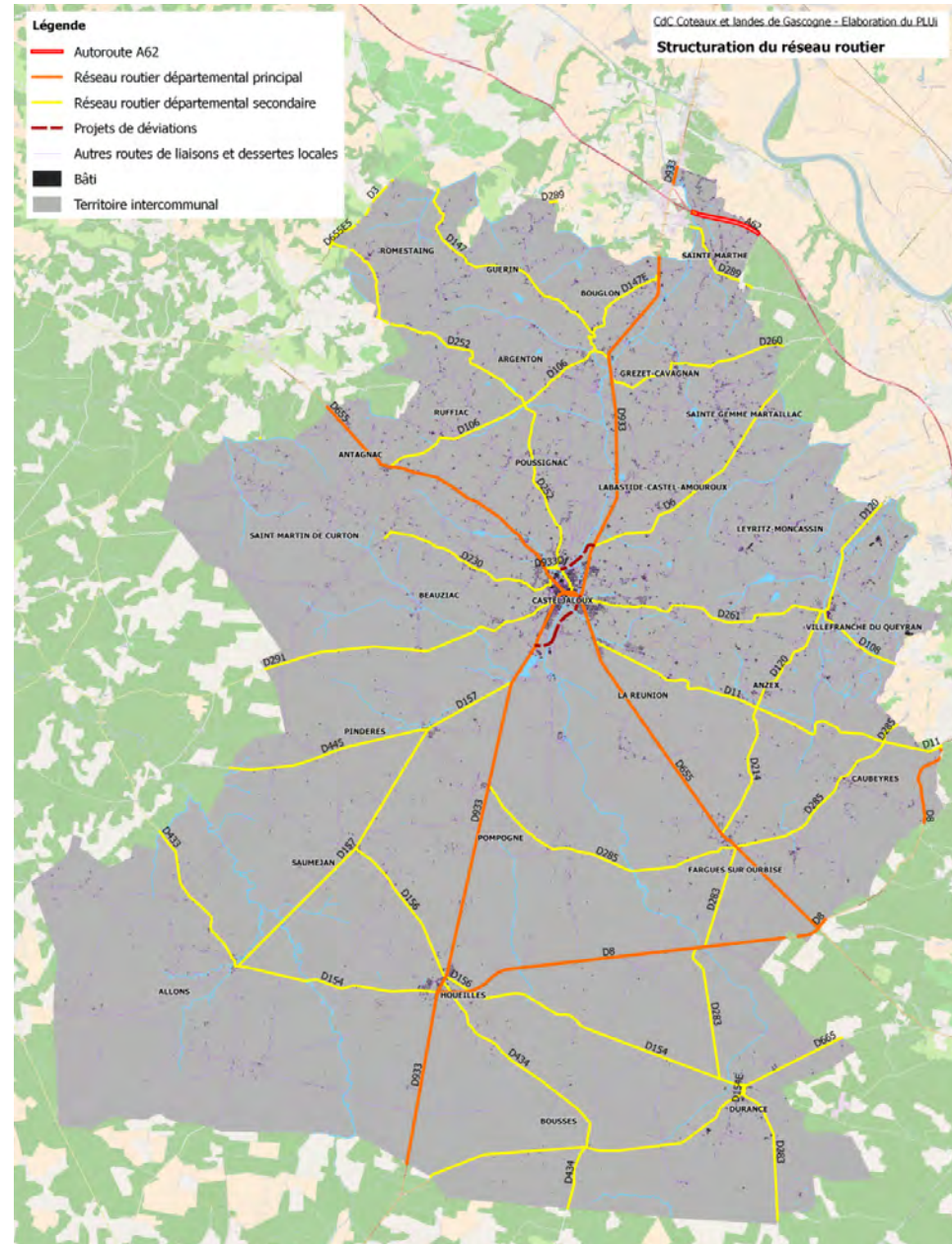


Parc Photovoltaïque à Pompogne

Les déplacements et les communications numériques

Déplacements et communications numériques

- **Une nette prédominance des pôles Casteljalousain et Marmandais** pour les déplacements concernant le travail, les achats, l'accès aux équipements et services, les flux économiques.
- **Rôle important des petites villes proches** pour flux économiques et l'accès à des services d'échelle locale (Tonneins, Aiguillon, Lavardac, Nérac, Bazas ...).
- **Un territoire traversé par un axe structurant (RD933) et des liaisons départementales importantes** pour l'accès aux échangeurs autoroutiers (A62 et A65) et aux polarités de la vallée de la Garonne.
- **Une ville-centre contrainte par sa position de "nœud routier"**, autour du cœur urbain et de la vallée de l'Avance.
- **De nombreux bourgs traversés par des voies aux circulations soutenues, notamment de poids lourds** (Antagnac, Durance, Fargues-sur-Ourbise, Grézet-Cavagnan, d'Houeilles, Sainte Marthe ...).

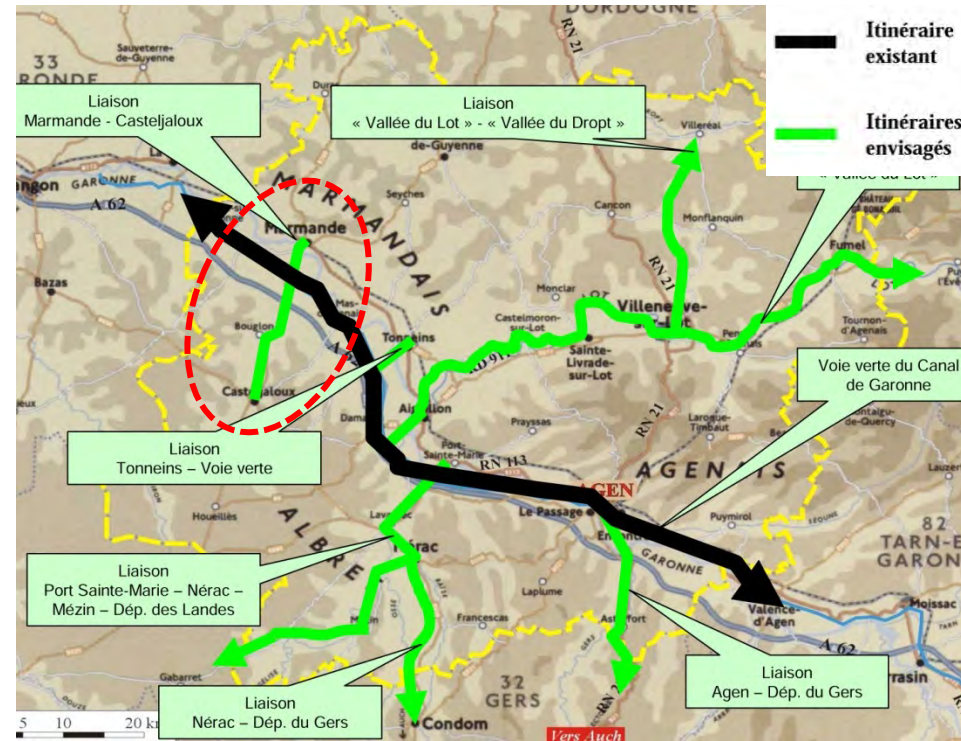


Déplacements et communications numériques

- Une offre en transports réduite sur le territoire : une ligne d'autocar "Marmande-Barbotan", un service de ramassage scolaire, un service de Transport à la Demande pour les personnes à mobilité réduite.
- 5 communes directement concernées par le projet "GPSO" de ligne grande vitesse "Bordeaux - Toulouse" (Saint-Martin-Curton, Pindères, Pompogne, Houeillès, Fargues-sur-Ourbise).
- 3 aires "officielles" de covoiturage sur le territoire de la 3CLG (Casteljaloux, Bouglon, Houeillès).
- Un projet d'aménagement en Voie Verte de l'ancienne voie ferrée Marmande - Bouglon - Casteljaloux, inscrit au Schéma départemental des aménagements cyclables.

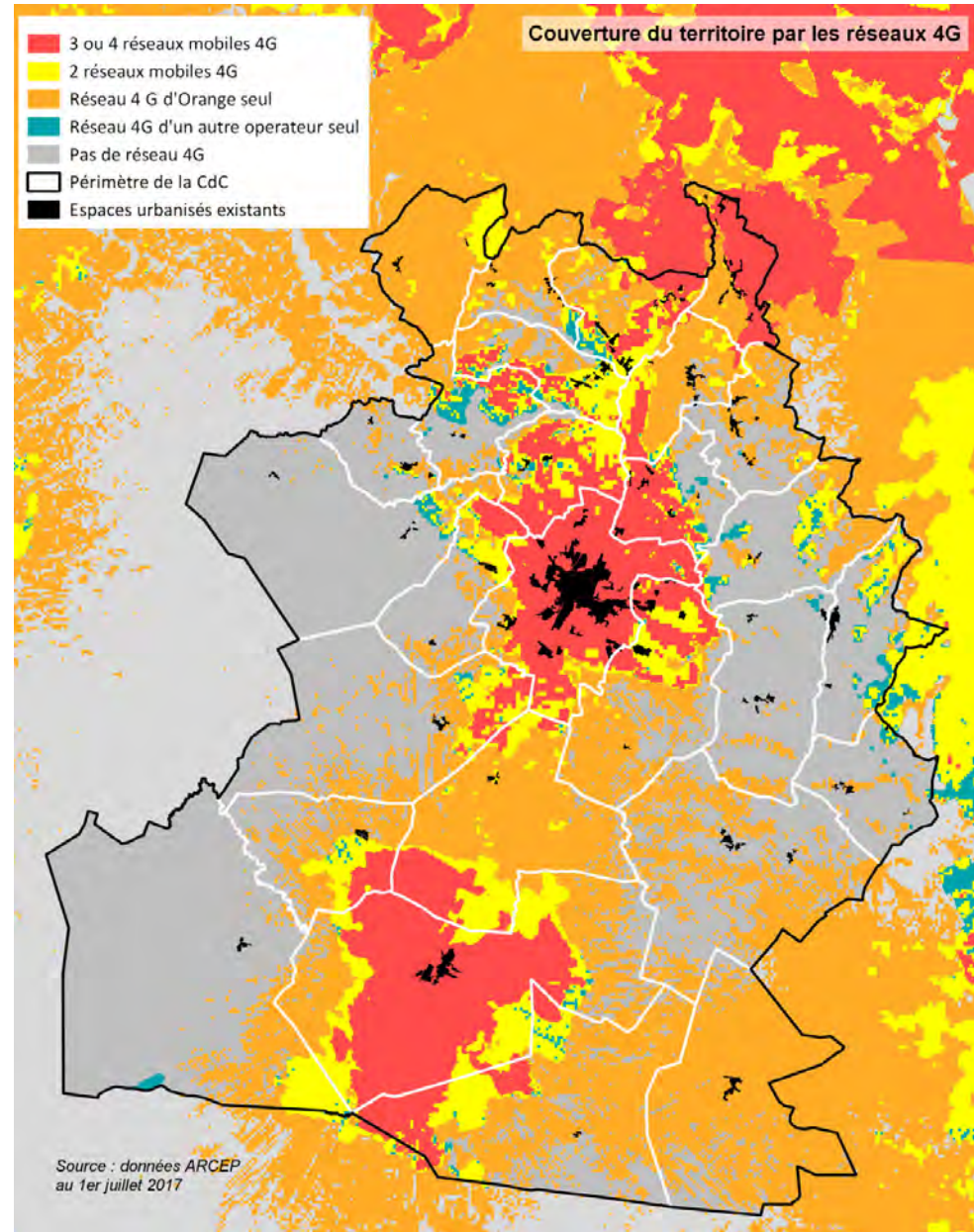
- Des itinéraires cyclables et/ou piétonniers existants, mais également à développer pour répondre à plusieurs objectifs :
 - sécurisation des traversées de bourgs et des liaisons d'échelle bourg/quartiers,
 - maillages avec la voie verte départementale,
 - attrait touristique, en lien avec les sites d'hébergements et le patrimoine.

Schéma départemental des aménagements cyclables



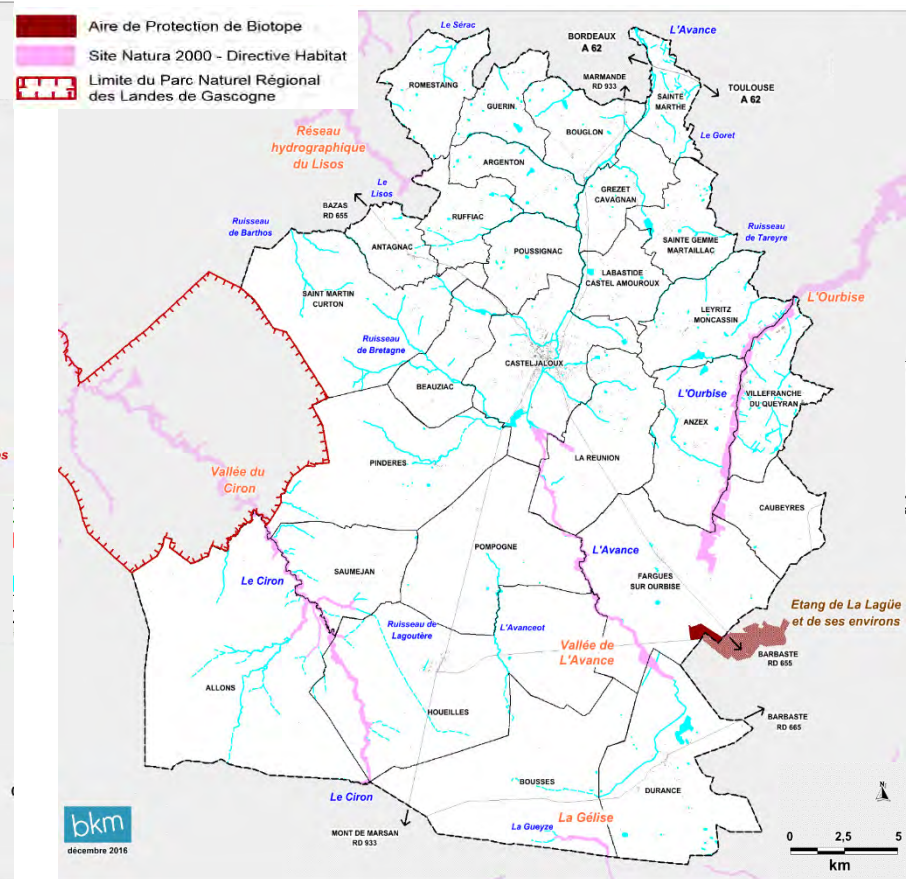
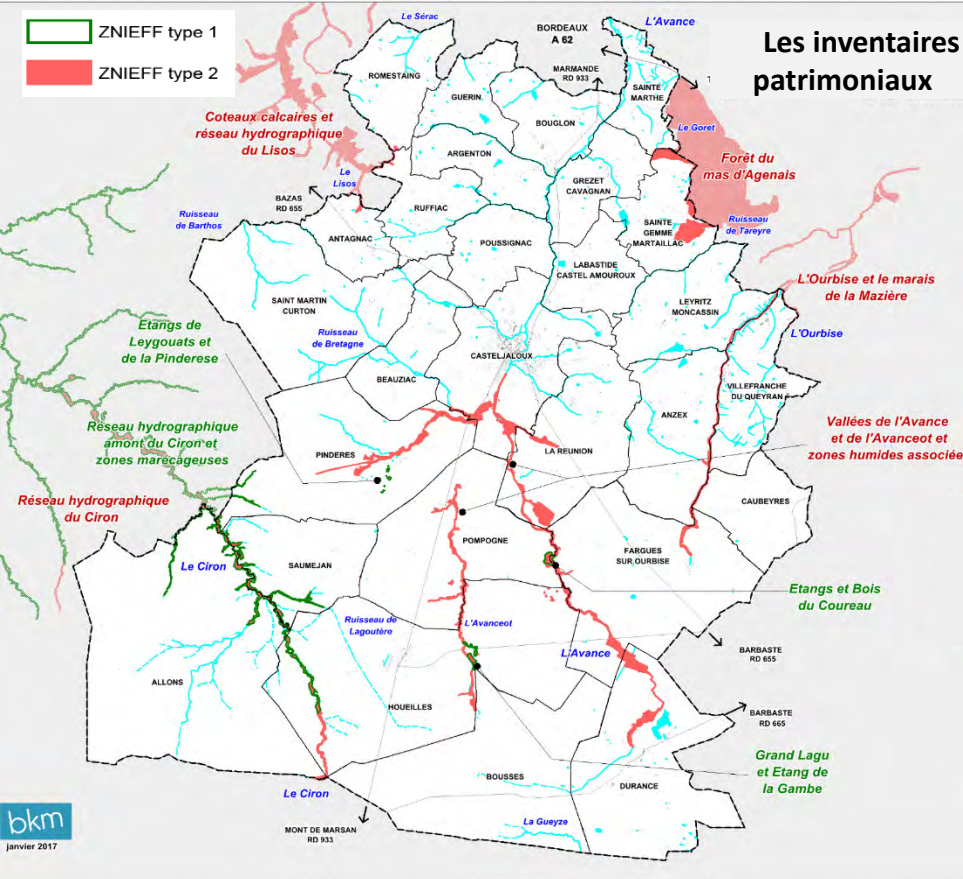
Déplacements et communications numériques

- **Une desserte numérique terrestre "Internet"** actuellement très limitée en dehors de l'axe de la RD933 et des principaux bourgs.
- **Un déploiement du réseau optique THD prévu en 2 phases dans le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique :**
 - 2018-2021 (*Casteljaloux, Beauziac, Pindères, Ste Marthe, Bouglon, Romestaing, Guérin, Argenton, Grézet-Cavagnan, Ste Gemme-Martailac, Caubeyres, Villefranche-du-Queyran*),
 - 2022-2026 (*autres communes*)
- **Des offres performantes et multiples aux réseaux "4G"** disponibles uniquement sur le nord du territoire et le long de l'axe de la RD933.



Les espaces naturels et la biodiversité

Les espaces naturels du territoire reconnus d'intérêt (inventaires, protections)

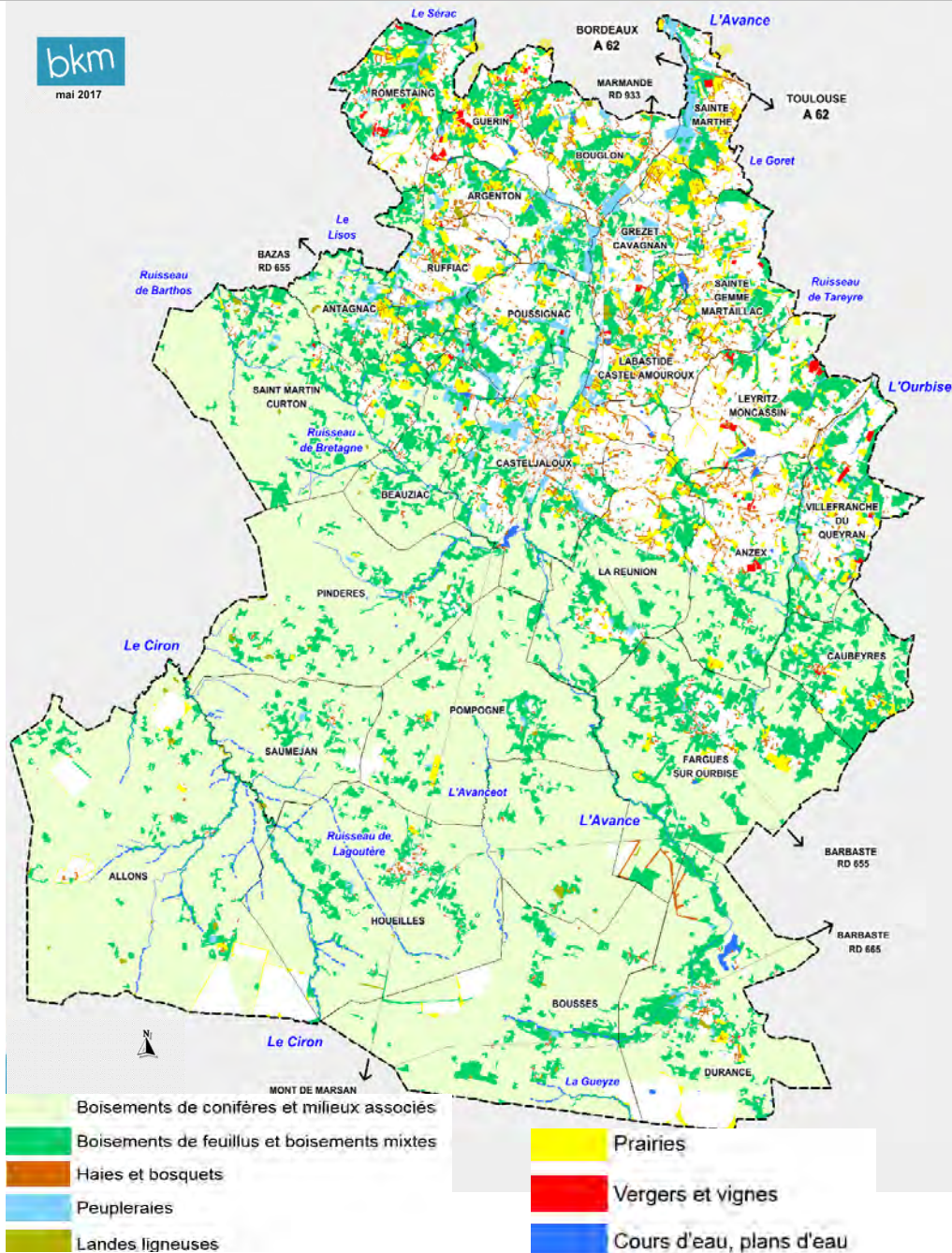


- **4 ZNIEFF de type 1 et 5 ZNIEFF de type 2** qui concernent :
 - Les vallées des principaux cours d'eau du territoire (Ciron, Avance, Ourbise...)
 - Des ensembles de lagunes et landes humides inféodés aux Landes de Gascogne.
- **5 sites Natura 2000 de la Directive « Habitats »** : Ourbise, Gélise, Lisos, Avance, Ciron
- **Une Aire de Protection de Biotope** : Etang de la Lagüe et de ses environs

Les espaces naturels du territoire

bkm

mai 2017



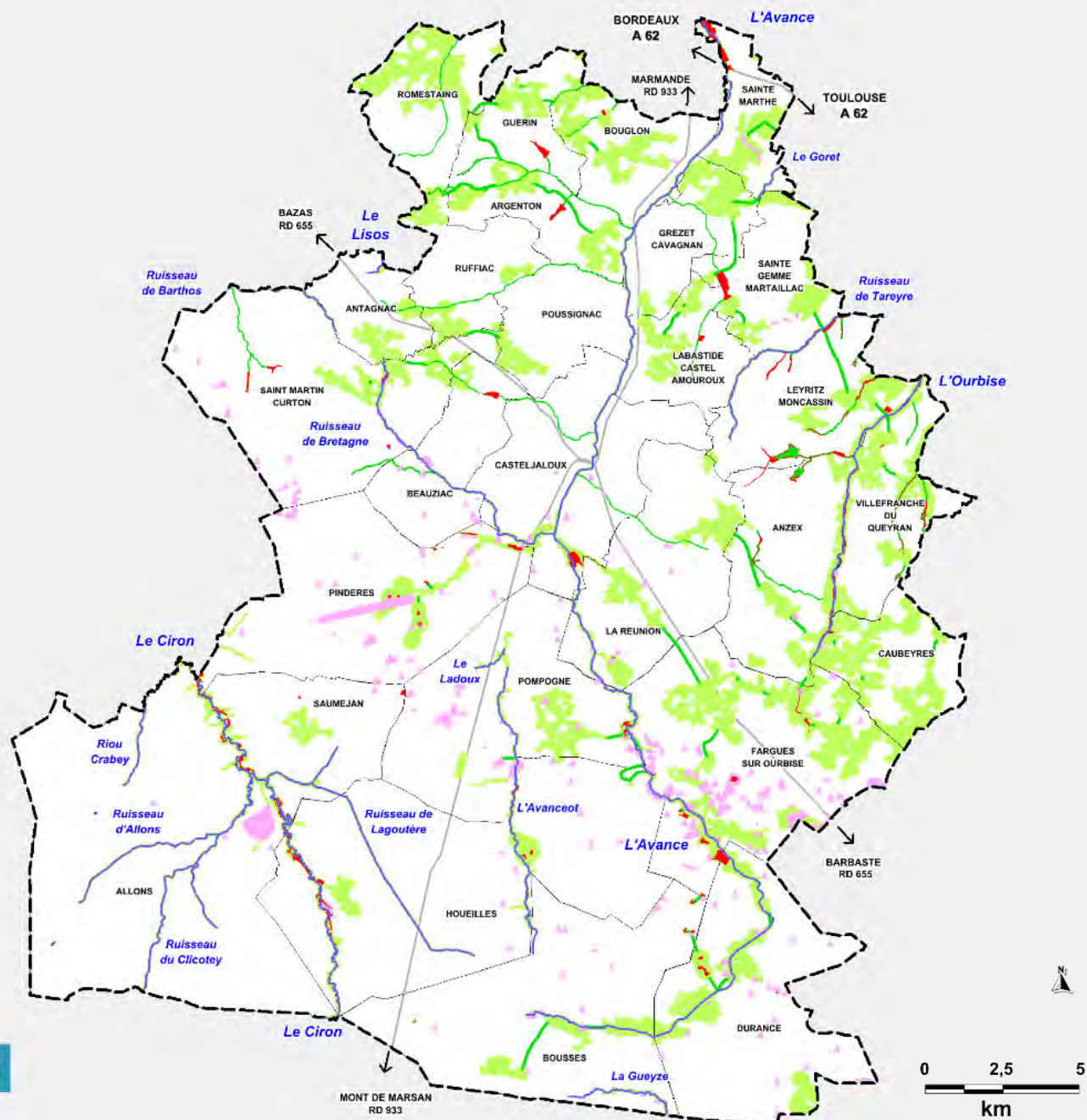
➤ Massif forestier des Landes de Gascogne :

- **La forêt de pins maritimes** : degré d'humidité du sol varié et gestion sylvicole amenant à différents stades forestiers (landes, jeunes pinèdes, pinèdes mûres).
- **Les arials et clairières agricoles** : prairies accompagnées de feuillus, grandes cultures.
- **Les vallées du Ciron et de l'Avance** : végétation rivulaire humide.
- **Les zones humides intra-forestières** très riches en biodiversité : landes humides, milieux tourbeux, lagunes, étangs...






➤ Collines et plateaux entre Landes et Garonne :

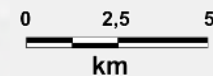
- **Les boisements** (principalement de chênaies) sur les crêtes, versants et fonds de vallées.
- **Les vallées de l'Avance et de l'Ourbise** : nombreuses peupleraies et ripisylve souvent étroite et discontinue.
- **Les étangs collinaires** nombreux, souvent accompagnés d'une végétation humide en bordure.
- **Les milieux agricoles extensifs** (prairies, friches...) occupent les terrains peu favorables à la mise en culture (pentes, terres sèches ou fonds humides...).

Les milieux naturels à enjeux



ZONES A ENJEUX

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques
-  Cours d'eau trame bleue
-  Zones humides
-  Flore patrimoniale



Les principales continuités écologiques de la trame verte et bleue

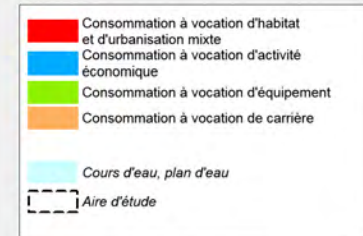
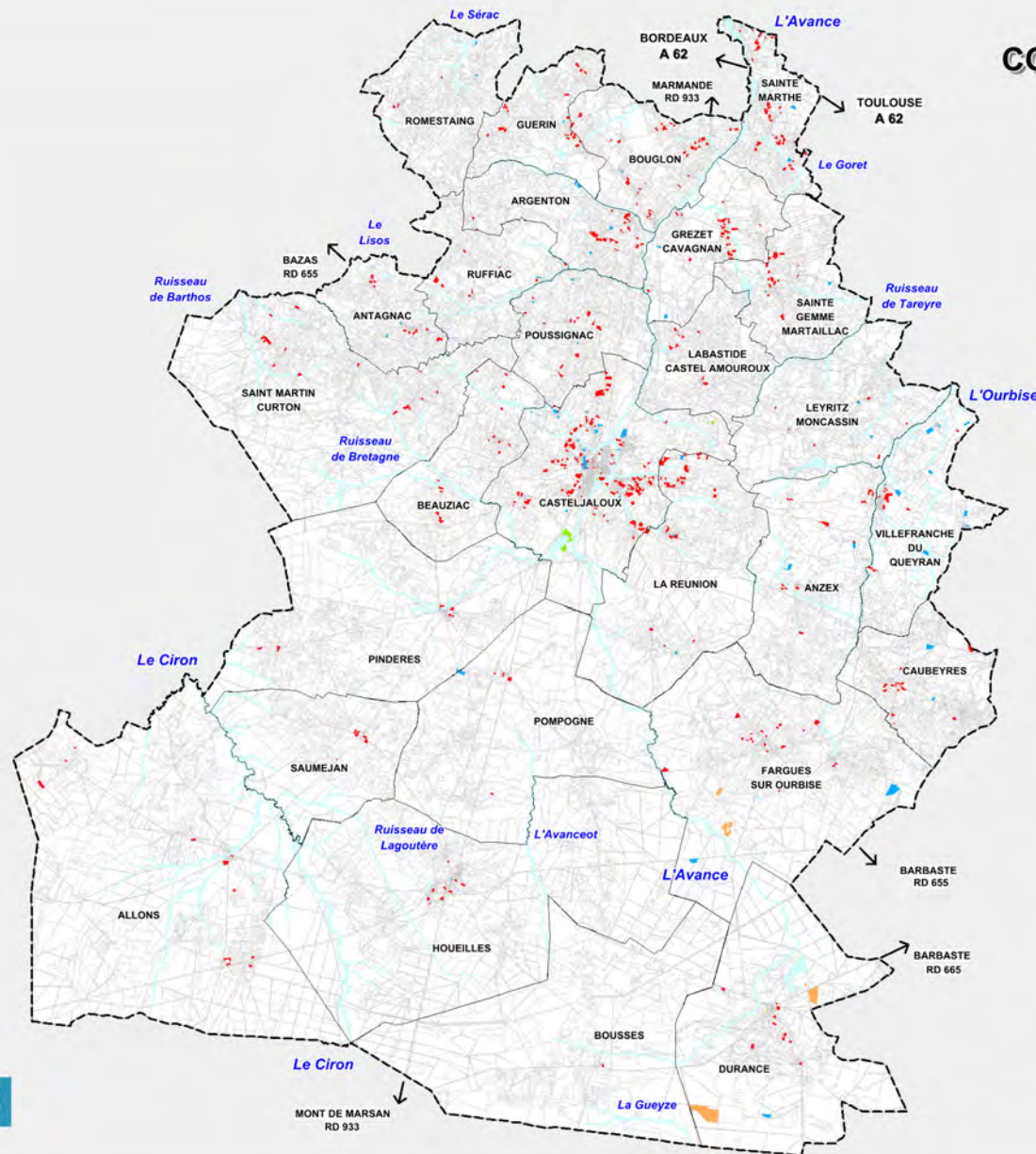


- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Cours d'eau trame bleue
- Zones humides
- Flore patrimoniale
- Principales continuités écologiques de la trame verte
- Principales continuités écologiques de la trame bleue

La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

La consommation des espaces naturels agricoles et forestiers

CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ENTRE 2004 ET 2015



source : Orthophotos 2004 - 2015



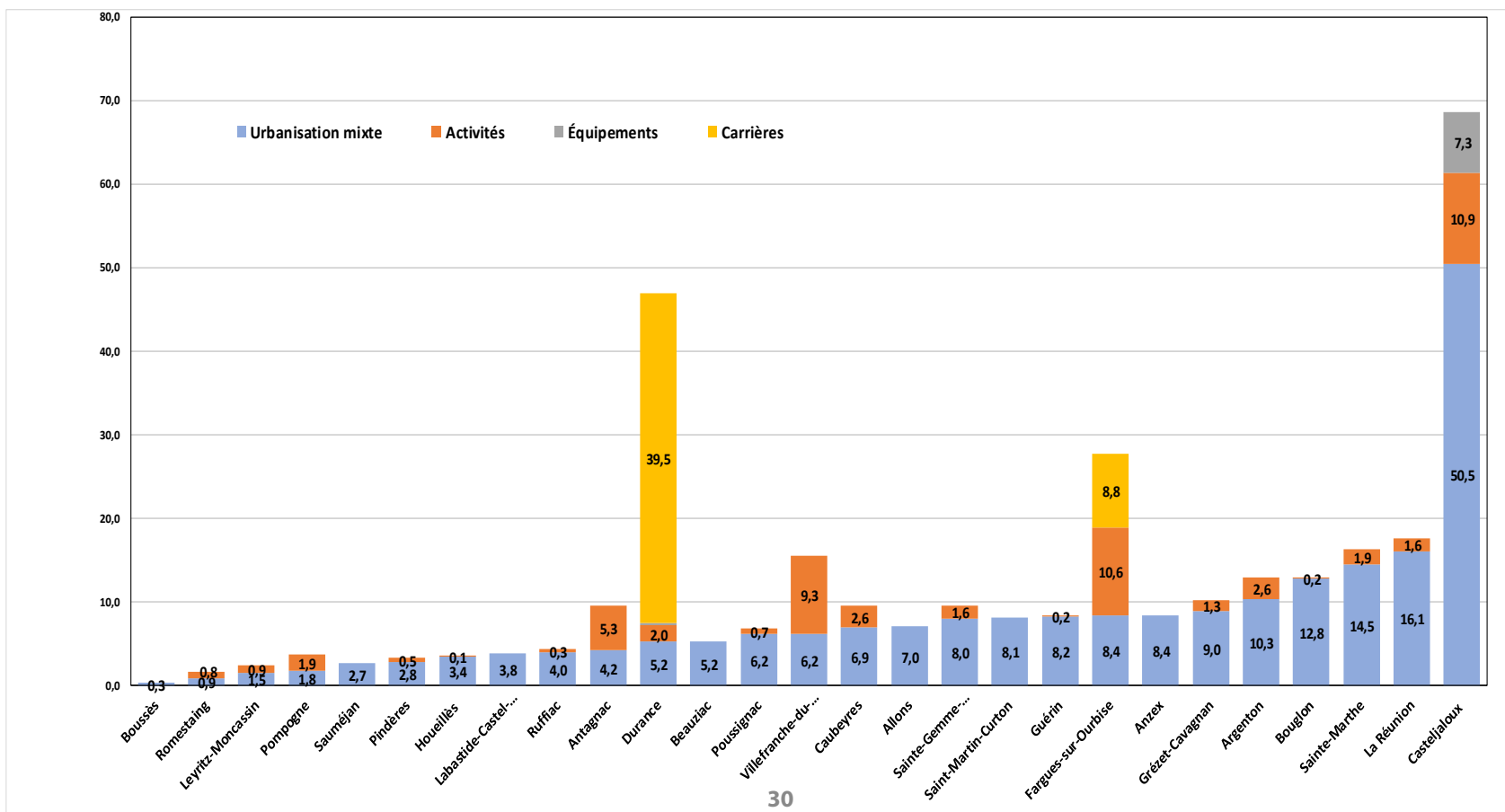
La consommation des espaces naturels agricoles et forestiers

Entre 2004 et 2015, environ 3 277 000 m² ou 327 ha consommés soit environ 29,8 ha par an :

- 217 ha pour l'habitation-urbanisation mixte (66 %), soit ≈ 19,7 ha par an,
- 55 ha pour les activités économiques et les équipements (17 %), soit ≈ 5 ha par an,
- 7 ha pour les équipements (2 %), soit ≈ 0,7 ha par an,
- 48 ha pour les carrières (15 %), soit ≈ 4,4 ha par an.



Modérer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers



Les principaux risques majeurs

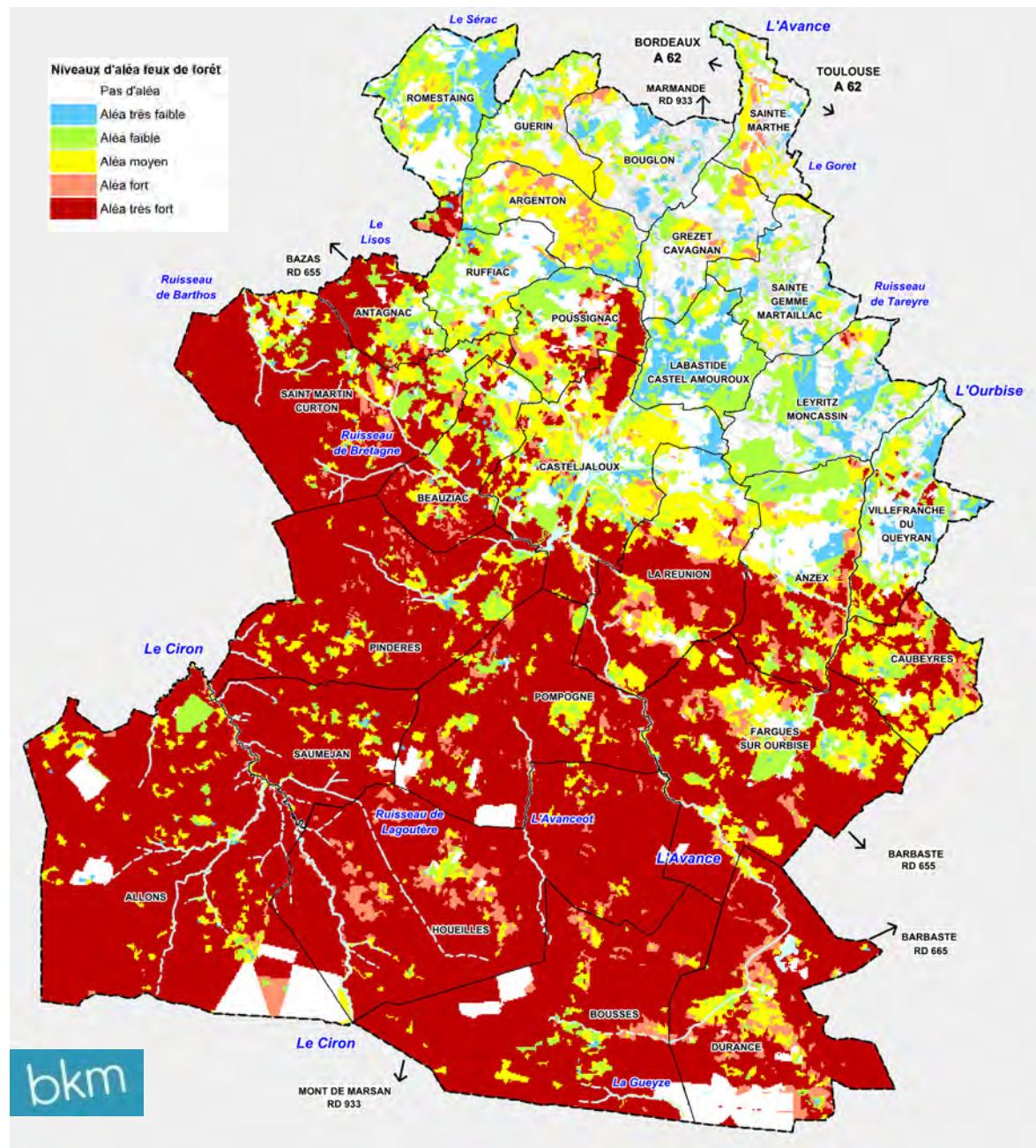
Le risque inondation par débordement de cours d'eau

- Une **connaissance de l'aléa inondation développée** (Atlas des Zones Inondables de l'Avance, du Gauret, de l'Ourbise, du Ciron)
- Le **risque inondation concerne des secteurs urbanisés** : centre de Casteljaloux, lieu-dit « le Clavier » à Bouglon
- **Pas de Plan de Prévention du Risque inondation** en vigueur ou prescrit.
- **Toutes les zones inondables ne sont pas délimitées par des études hydrauliques** ⇒ connaissances locales
- Le **ruissellement des eaux pluviales** aggrave le risque de débordement des cours d'eau et sur les points bas



Le risque feux de forêt

- Un aléa spatialisé par l'atlas départemental du risque incendie de forêt de juin 2013 :
 - **41 228 ha** (60 % du territoire) en **aléa fort à très fort** répartis dans **25 communes**
 - 9 042 ha (13 % du territoire) en aléa moyen
- Un enjeu élevé dans les zones d'interface habitat/forêt



Les risques mouvements de terrain

- **Risque mouvement de terrain par retrait-gonflement des argiles**

Carte d'aléa départementale d'août 2013 réalisée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ; Aléa fort sur les formations argilo-marneuses des molasses de l'Armagnac (10 % du territoire, 25 communes concernées).

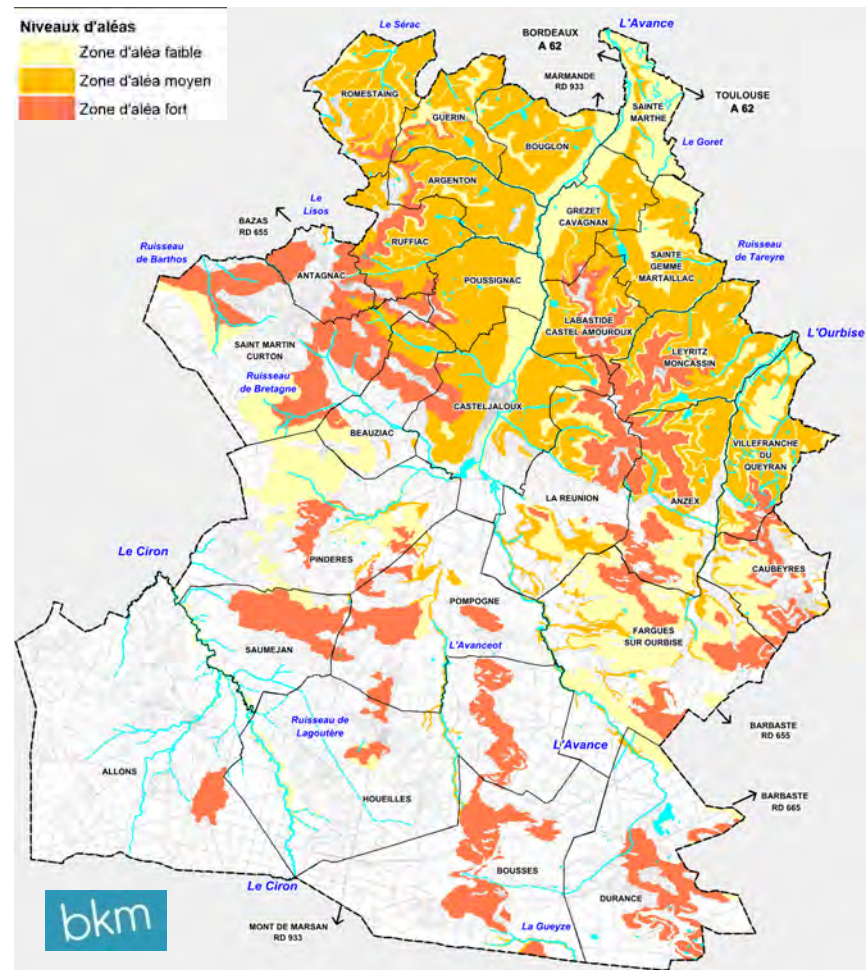
Plan de Prévention des Risques (PPR) argile révisé approuvé le 22/01/2018 dans 6 communes et autre PPR approuvé le 02/02/2016 dans 13 communes ⇒ Pas d'interdiction en matière de constructibilité mais des dispositions constructives à respecter

Les communes de Boussès, Sauméjan, Pindères, Pompogne, Fargues-sur-Ourbise, Caubeyres, Villefranche-du-Queyran et Grézet-Cavagnan ne sont pas concernées par un PPR argile. Néanmoins, des zones d'aléa fort à moyen couvrent ces territoires

- **Risque mouvement de terrain (effondrement de cavités, coulée de boues...)**

3 mouvements de terrain par le BRGM de type coulée de boues et effondrement de cavités recensés sur le territoire (Beauziac, Casteljaloux, Caubeyres)

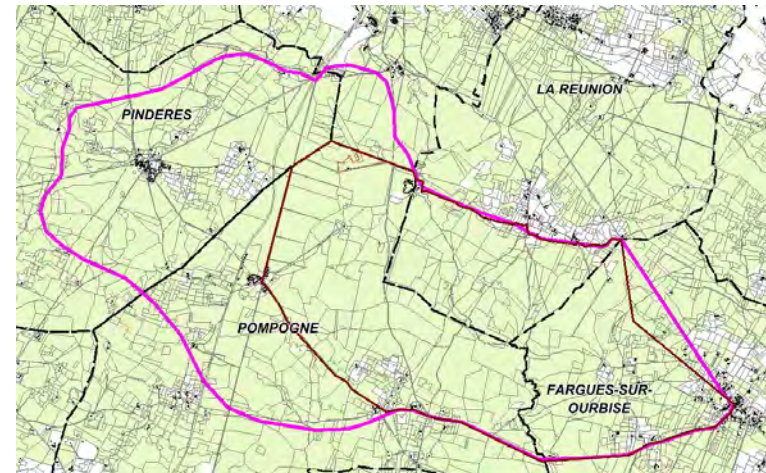
12 cavités souterraines recensées par le BRGM de type ouvrage civil ou cavité naturelle (grotte, puits) à Anzex, Casteljaloux, Fargues-sur-Ourbise et Saint-Martin-Curton.



La gestion de l'eau potable et de l'assainissement

L'alimentation en eau potable

- Gestion de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) déléguée à des syndicats ou assurée en régie
- Alimentation en eau potable réalisée à partir de 7 captages, dont 5 dans les nappes profondes et 2 dans des sources.
- 5 captages se situent au sein de la CdC + forage d'Allons (uniquement défense incendie) sont dotées de périmètres de protection → Arrêté Préfectoral de la source de Clarens dans le périmètre de protection rapprochée « *sont interdits (...) le déboisement et le défrichement, sauf s'ils sont suivis de la plantation de nouvelles espèces forestières* »
- Bonne qualité des eaux distribuées
- Une ressource en eau d'eau suffisante pour couvrir les besoins futures
- Projets de création d'un forage à Pindères au lieu-dit « Garas » pour sécuriser le forage de Lagagnan à Pompoigne et de nouvelles interconnexions depuis Casteljaloux avec les territoires voisins



- 13 communes disposent d'un assainissement collectif
- **Réseau de collecte de la station de Casteljaloux Laugas non-conforme à la Directive des Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) : travaux de réhabilitation et de mise en séparatif du réseau jusqu'en 2024**
- **En 2016, 6 stations non conformes à la DERU (Antagnac, Casteljaloux Clarens et Laugas, Durance, Ruffiac, Sauméjan) :**
 - Antagnac, Durance, Ruffiac ont mis en service de nouvelles stations en 2017
 - Casteljaloux Clarens : nouvelle station prévue en 2019 (Casteljaloux + Center Parcs),
 - Sauméjan : nouvelle station prévue en 2019-2020 (étude en cours),
 - Casteljaloux Laugas : le pb des surcharges devrait être réglé par les travaux sur le réseau
- **41 % des 3 600 dispositifs d'assainissement non collectif sont non-conformes et 27 % ont un impact sur l'environnement ou la salubrité publique et nécessitent une réhabilitation urgente**

Le PLUi doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016-2021, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Ciron et le SAGE Garonne

OBJECTIFS DU SDAGE : BON ETAT ECOLOGIQUE ET CHIMIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES AU PLUS TARD EN 2021 OU 2027 ET MAINTIEN DU BON ETAT POUR LES MASSES D'EAU AYANT DÉJÀ ATTEINT CET OBJECTIF

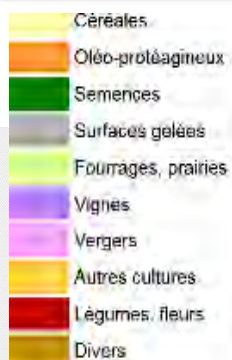
L'agriculture et la sylviculture

Les exploitations agricoles

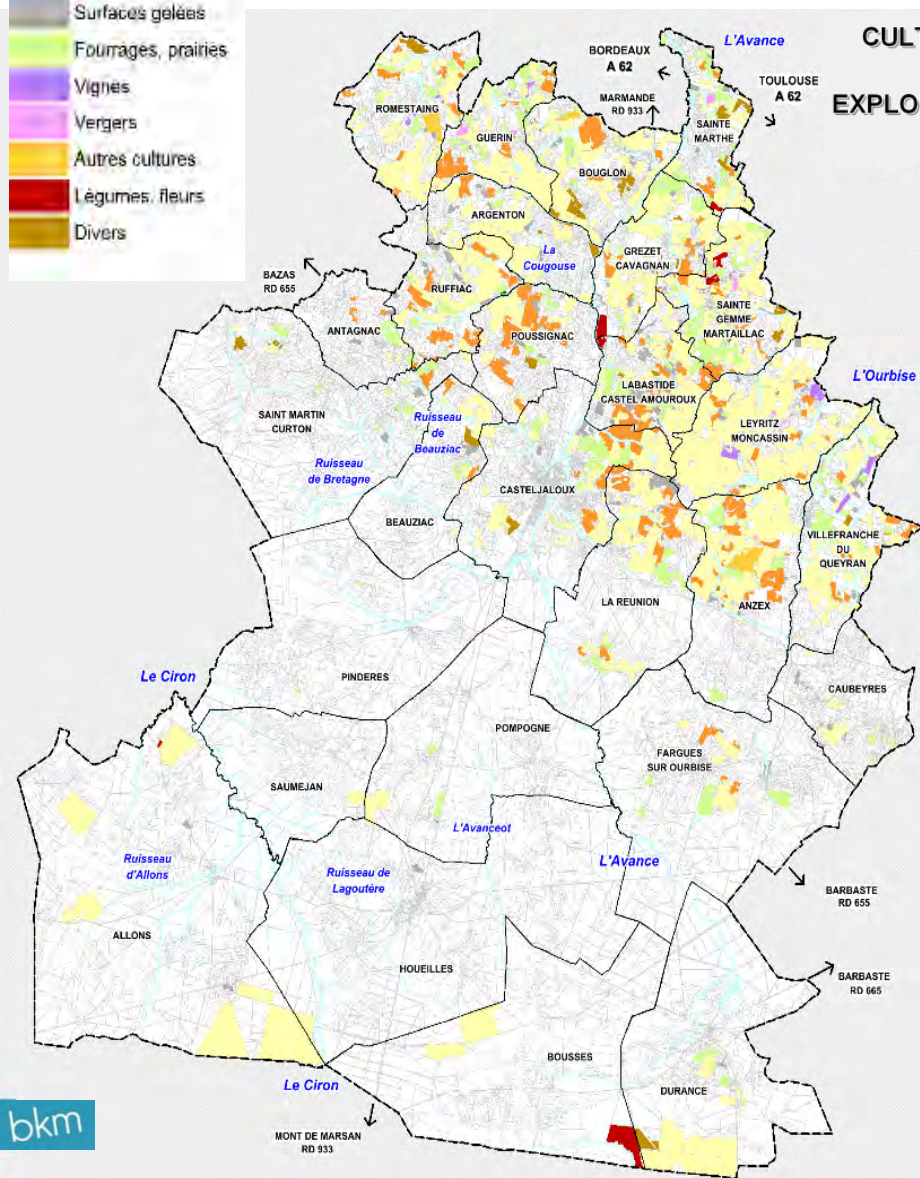
- **En 2010, 18 850 ha de surfaces agricoles utilisées** par les exploitations ayant leur siège sur le territoire
- **Un recul de la Surface Agricole Utile (SAU) de près de 1 000 ha entre 2000 et 2010 (-7,8%),** plus rapide qu'à l'échelle départementale (-5,9%), surtout dans les communes des Grandes Landes (-19,7 %). Les surfaces agricoles se maintiennent sur les côteaux.
- **Entre 2012 et 2015, la surface déclarée à la PAC a diminué au même rythme (-0,8%/an), d'environ 300 ha ; elle s'élève à 12 107 ha.**
- **Les surfaces agricoles utiles bénéficient d'une bonne accessibilité à la ressource en eau.** 35,6 % d'entre elles sont des surfaces irriguées (23,1 % en Lot-et-Garonne), surtout sur les coteaux.
- **Une diminution du nombre d'exploitation entre 2000 et 2010** proche de l'évolution observée à l'échelle départementale (-24%). **En 2010, le territoire comptait 244 exploitations.**
- **Une augmentation des « moyennes et grandes exploitations », corolaire de la disparition d'exploitation agricole sur le territoire.** Au dernier Recensement Agricole, **14,8 % des exploitations mettent en valeur plus de 44 % de la SAU.**
- **Des terres agricoles majoritairement cultivées par leurs propriétaires.** En 2010, **47,8% des terres agricoles sont en fermage** (66 % dans le département).
- **Un vieillissement des exploitants et une reprise incertaine des exploitations :** part des moins de 40 ans inférieure à 10 % des chefs d'exploitation et coexploitants et 59 % des exploitants âgés de 50 ans ou plus disent ne pas avoir de successeur connu.



Les productions agricoles



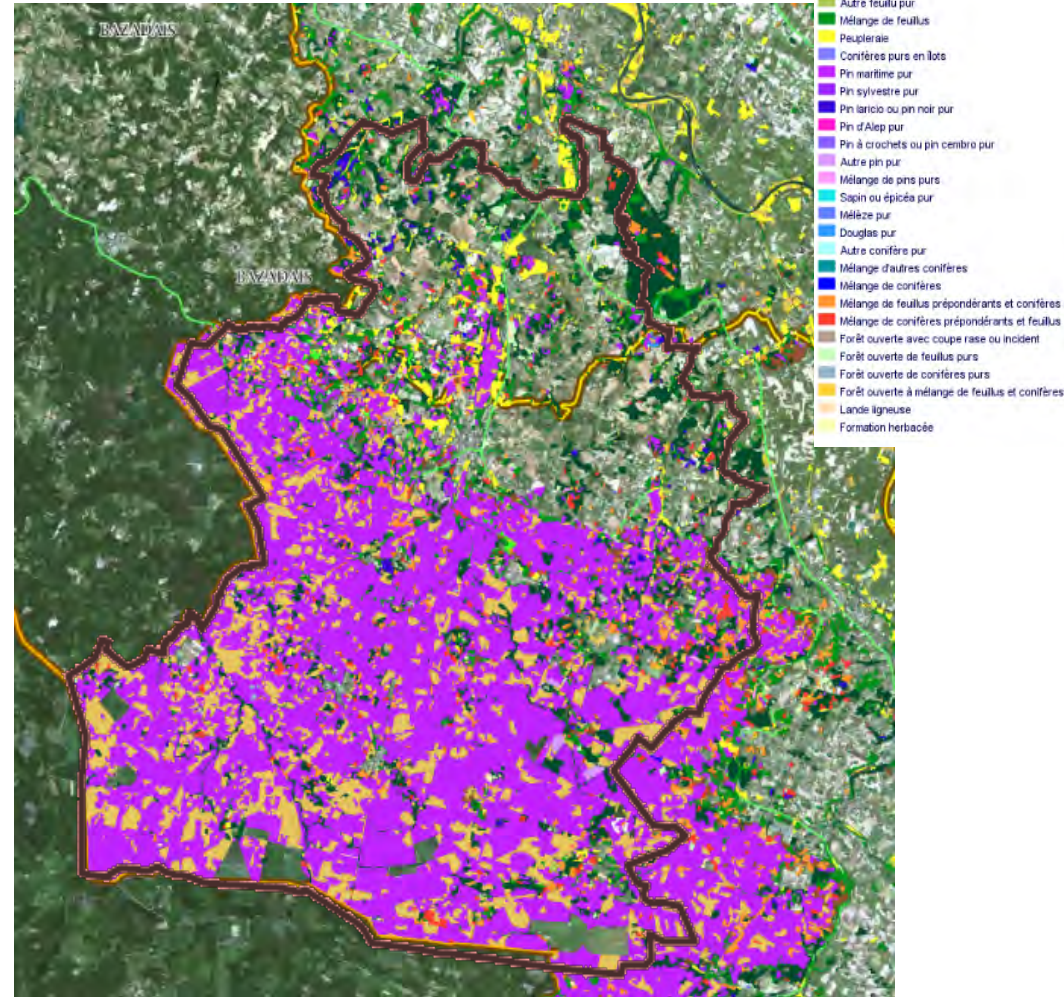
CULTURES DECLAREES PAR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2012



- Des exploitations principalement orientées vers les céréales-oléagineux-protéagineux sur les coteaux nord. Présence de prairies et de fourrages dans les vallées de l'Avance, de l'Ourbise, du Sérac et de leurs affluents.
- Quelques parcelles en vigne sur Anzex, Leyritz-Moncassin, Villefranche-du-Queyran et Guérin ⇒ AOC côtes de Buzet et côtes du Marmandais

La sylviculture

- 52 500 ha de boisements, soit une emprise forestière de 75 % du territoire
- Les forêts de résineux sont majoritaires (38 800 ha) = 55 % du territoire
- 1550 ha de forêt soumise au régime forestier (forêt communale de Pompogne, domaniale de Campet à Durance, de Senestis, de Sainte-Marthe...)
- Un poids important dans l'économie locale :
 - 212 entreprises sylvicoles (47 % des entreprises du Lot-et-Garonne),
 - 64 exploitations forestières (45 % des exploitations du Lot-et-Garonne)



Un PLUi élaboré en 4 grandes étapes :

